

INSERTION AU TRAVAIL DES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI WALLONS SORTIS DE L'ENSEIGNEMENT EN 2016

AOÛT 2017



Malgré une baisse significative du chômage et particulièrement du chômage des jeunes en Wallonie lors des trois dernières années, le marché de l'emploi semble être contrarié par des tensions liées à l'inadéquation entre les compétences maîtrisées par les demandeurs d'emploi et celles recherchées par les entreprises.

Les publications du Forem sur les métiers d'avenir¹ montrent une double tendance. D'une part, une série de métiers voient leur contenu évoluer vers davantage de compétences techniques mais aussi non techniques. D'autre part, la digitalisation et la robotisation risquent de confier des tâches à faible valeur ajoutée à des machines ou à des algorithmes. Des rapports récents du conseil supérieur de l'emploi et de l'IWEPS chiffrent – au maximum – la perte d'emploi potentielle pour la Wallonie à la moitié des postes occupés d'ici une à deux décennies².

Le Forem anticipe ces changements et tente de réduire les effets négatifs sur l'emploi en adaptant, via un travail prospectif, le contenu des formations aux futurs besoins des employeurs. Néanmoins, cette préoccupation doit aussi concerner l'ensemble des acteurs de l'enseignement et de la formation. L'étude du cabinet de consultance Roland Berger pour la SOGEPa en 2015 insistait sur un effort commun du monde public et privé pour relever ce défi³. L'économiste Luc Soete, dans son évaluation des

¹ Le FOREM, *Métiers d'avenir. Etats des lieux sectoriels et propositions de futurs. Recueil prospectif*, septembre 2013 et Le FOREM, *Métiers d'avenir 4.0. La transition numérique*, juin 2016.

<https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/prospectives.html>

² C. ALBESSART, V. CALAY, J.L. GUYOT, A. MARFOUK, F. VERSCHUEREN, *La digitalisation de l'économie wallonne : une lecture prospective et stratégique*, mars 2017.

³ SOGEPa, *Economie par le numérique. Regards sur l'économie wallonne N°3. Reproduction d'une étude de Roland Berger*, 2015.

différents plans Marshall, pointait également le manque de main-d'œuvre qualifiée en Wallonie alors que les investissements privés et publics étaient en mesure de créer de l'activité économique⁴.

En outre, récemment, la mise à jour de la liste des fonctions critiques et métiers en pénurie publiée par Le Forem⁵ montre une progression du nombre de métiers en difficulté de recrutement. Ces métiers peuvent être hautement qualifiés mais une bonne partie de ceux-ci peuvent aussi être exercés après une formation secondaire qualifiante (technique ou professionnelle).

Le monde de l'enseignement prend la mesure des changements du monde du travail. Le Pacte d'excellence, en négociation, formule le souhait de réorganiser et (re)valoriser le parcours du qualifiant pour éviter qu'il soit perçu comme une filière de relégation⁶.

La présente étude s'inscrit dans cette dynamique globale. Le paradigme de l'intermédiation de l'emploi évolue peut-être plus rapidement qu'auparavant. Il apparaît donc primordial d'informer les demandeurs d'emploi mais également les jeunes et leur famille qui souhaitent connaître les réalités des métiers et des secteurs professionnels avant de se lancer dans une filière d'éducation ou de formation.

⁴ *Les résultats du Plan Marshall sont impressionnants* dans *L'Echo*, 28 avril 2017.

⁵ Le FOREM, *Difficultés de recrutement en Wallonie. Métiers/fonctions critiques et en pénurie*, juin 2017. https://www.leforem.be/MungoBlobs/748/703/20170703_Analyses_difficultes_recrutement_2017.pdf

⁶ *Pacte pour un enseignement d'excellence. Avis N°3 du groupe central*, mars 2017.

AU SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
L'INSERTION AU SORTIR DES ETUDES : QUE RETENIR ?	3
1. ANALYSE DE L'INSERTION DES JEUNES INSCRITS AU FOREM	6
2. LE NIVEAU ET L'OPTION D'ETUDES, ELEMENTS CLES DE L'INSERTION	15
3. LES SECTEURS D'INSERTION	20

En effet, comme chaque année depuis 2008, le service Veille, analyse et prospective du marché de l'emploi publie l'analyse de l'insertion à l'emploi des jeunes venus s'inscrire pour la première fois au Forem après leurs études. Même si les premiers constats sont très encourageants avec une hausse continue du taux global d'insertion à l'emploi depuis cinq ans, il convient de tenir à l'œil, entre autres, les différences de taux d'insertion selon les niveaux d'études, la relative lenteur à s'insérer des diplômés de master ou le faible taux d'insertion de la filière du secondaire général.

QUE RETENIR ?

Avant d'aborder le contenu du rapport, il convient de rappeler que la présente étude se limite à l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi et non à l'insertion de l'ensemble des jeunes Wallons. Elle ne constitue pas une mesure de la performance des filières d'apprentissage.

Une des questions posées cette année est de percevoir l'effet de certaines dispositions légales sur l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi. En effet, depuis le 1^{er} septembre 2015, le droit aux allocations d'insertion pour les jeunes de 21 ans non titulaires du certificat d'études secondaires supérieures (CESS) est supprimé. Les conséquences de cette mesure n'ont pas réellement été constatées par la présente étude. L'âge moyen des jeunes inscrits pour la première fois au Forem est stable depuis deux ans. De plus, leur nombre a eu tendance à augmenter, bien que de manière limitée, alors que l'on aurait pu supposer que cette mesure entraîne une baisse du volume des personnes inscrites pour la première fois au Forem. Il faut cependant avoir à l'esprit que, pour continuer à bénéficier des allocations familiales, une inscription comme demandeur d'emploi est nécessaire pour ces jeunes de moins de 21 ans sans CESS.

Le taux moyen d'insertion à l'emploi après six mois est en hausse, pour la troisième année consécutive : 58,2 % en 2016 contre 56,9 % en 2015 et 54,4 % en 2014. Le taux global d'insertion ne cesse de progresser depuis cinq ans pour atteindre, en 2016, un niveau même supérieur à celui des années 2009 et 2010. Quant au délai d'insertion, il se réduit légèrement, avec 64 jours en moyenne avant la

première occupation contre 67 jours en 2015. Enfin, la durée d'occupation moyenne progresse, passant de 97 jours en 2015 à 99 jours en 2016.

Les études qui enregistrent le meilleur taux d'insertion sont, dans l'ordre : le bac (77 %), le contrat d'apprentissage (alternance) (65 %) et le master (59 %)⁷. En 2016, l'ensemble des niveaux d'études connaissent une hausse du taux d'insertion. Le taux d'insertion des diplômés du secondaire du 2^{ème} degré est celui qui progresse le plus entre 2015 et 2016 (+ 4,3 points de pourcent). Viennent ensuite les diplômés de l'apprentissage (+ 3,7 p.p.), du primaire et secondaire de base (+ 2,8 p.p.) et du secondaire du 3^{ème} degré (+ 2,5 p.p.). La variation du taux d'insertion de l'apprentissage s'explique en partie par le faible effectif des demandeurs d'emploi de cette filière (393 personnes) et le fait que le taux de 2015 était relativement bas en comparaison aux autres années.

L'embellie du taux d'insertion à six mois vient souligner la **baisse du taux de demande d'emploi des personnes de moins de 25 ans en Wallonie** amorcée au second semestre 2013 et confirmée depuis. Il existe un faisceau de facteurs en lien avec cette évolution. Avant toute chose, rappelons que ce public fait l'objet de divers dispositifs et mesures visant à stimuler l'insertion sur le marché de l'emploi (accompagnement individualisé spécifique, Activa start, stage de transition professionnelle, garantie pour la jeunesse, etc.). Par ailleurs, l'embellie conjoncturelle constatée depuis 2014, la reprise de l'activité intérimaire (secteur pourvoyeur d'emploi pour les jeunes) mais aussi l'impact des récentes modifications législatives interviennent également.

⁷ Réseaux IFAPME et CEFA confondus.

Une analyse plus détaillée des filières montre que la filière technique complémentaire (7^{ème} année) enregistre un taux d'insertion et une durée d'occupation proches de ceux de l'apprentissage. De même, à l'intérieur de la catégorie des bacheliers, les jeunes qui ont terminé des études supérieures de type court obtiennent, sans surprise, des résultats d'insertion plus favorables que les personnes ayant entamé des études supérieures de type long et qui ont arrêté après trois ans.

TENDANCES 2016

Taux d'insertion

moyen dans les six mois : 58,2%

Délai d'insertion

moyen avant la première occupation :
64 jours

Durée d'occupation

moyenne : 99 jours

Fig. 1 : Options d'études avec un taux d'insertion élevé par niveau d'études⁸

Source : le Forem

Options d'études avec un taux d'insertion élevé par rapport au niveau d'études	
Source : Le Forem	
SEC. 3EME/4EME DEGRE PROFESSIONNEL	SECONDAIRE 3EME DEGRE TECHNIQUE
Puériculture (Prof. compl.)	Métiers de la prévention et de la sécurité (Tech. compl.)
Electricité (installateur monteur)	Hotellerie restauration
Infirmier hospitalier breveté (Prof. compl.)	Sciences pharmaceutiques
	Vente & technique commerciale
APPRENTISSAGE	Automation/régulation & maintenance syst automatisés
Menuiserie bois, pvc, alu	Menuiserie bois, pvc, alu
Boulangerie/pâtisserie	
BAC	MASTER
Instituteur primaire	Philologie romane
Instituteur préscolaire	Sciences du travail - RH
Education physique et corporelle	Langues et linguistiques
AESI Littérature française	Biochimie -biologie cellulaire et moléculaire
AESI Sciences mathématiques	
AESI Sciences humaines	
AESI Langues modernes	
Biologie médicale	

Note : options avec un taux d'insertion supérieur à la moyenne + 1 écart type

Pour un même niveau d'études, des options connaissent des résultats d'insertion très contrastés. Assez logiquement, les options qui connaissent les meilleurs taux d'insertion sont celles qui préparent à des métiers pour lesquels les entreprises rencontrent des difficultés de recrutement. Le tableau ci-contre présente les options qui, par niveau d'études, obtiennent des taux d'insertion supérieurs à la moyenne.

Quatre secteurs semblent être particulièrement recruteurs du public des jeunes demandeurs d'emploi : il s'agit du commerce, de l'hébergement et la restauration, des activités spécialisées, scientifiques et techniques et des activités de service administratif et de soutien (qui reprennent notamment l'activité des agences d'intérim). D'autres secteurs comme la construction, l'administration, l'industrie manufacturière, l'enseignement ainsi que la santé et l'action sociale représentent également un potentiel d'emploi pour les jeunes. Par ailleurs, l'agriculture, sylviculture et pêche (travail saisonnier), l'information et communication ainsi que les arts, spectacles et activités récréatives sont des secteurs où les jeunes semblent s'insérer plus que n'importe quelle autre classe d'âge, mais dans un volume toutefois trop réduit pour être considéré comme secteur porteur.

Plus d'un jeune sur quatre a connu un premier mouvement vers le marché de l'emploi via l'intérim. Bien que cette part de jeunes engagés est en baisse par rapport à l'année dernière, l'intérim reste la première porte d'entrée pour les jeunes vers le marché du travail. Suivent l'enseignement secondaire et la restauration.

⁸ Options avec un taux d'insertion supérieur à la moyenne + 1 écart type.

1.1. MÉTHODOLOGIE ET AVERTISSEMENTS

- Sont analysées ici des données relatives aux demandeurs d'emploi inscrits au Forem en 2016 et leur devenir dans les six mois qui ont suivi⁹. Cette analyse ne considère que les personnes âgées de 18 à 24 ans accomplis, inscrites pour la première fois au Forem entre juin et octobre 2016.
- L'étude mesure l'insertion à l'emploi sous l'angle du taux d'insertion, du délai avant l'insertion et de la durée de l'occupation, au cours des six mois après l'inscription. Les indicateurs sont ventilés selon les données administratives disponibles pour chaque demandeur d'emploi. Les secteurs de l'insertion des jeunes sont également passés en revue.
- Ce travail décrit la relation entre le type d'études et la mise à l'emploi. Il s'agit ici de pressentir l'influence du niveau et du type d'études sur l'insertion d'un jeune demandeur d'emploi sur le marché du travail¹⁰.
- Le lecteur sera donc prudent car on ne peut extrapoler ces observations, ni inférer un effet des diplômes sur la mise à l'emploi des jeunes en général. Les pages qui suivent étudient uniquement le lien entre le niveau de qualification scolaire et la mise à l'emploi des jeunes demandeurs d'emploi inscrits au Forem.
- Les observations qui suivent ne concernent que l'emploi salarié. Le travail indépendant et les engagements transfrontaliers ne sont pas pris en compte. Certains résultats sont sous-estimés car les échanges de données entre les services publics de l'emploi et les autres intervenants publics (ONSS, INASTI, ONEM...) requièrent plusieurs mois pour être complets.

⁹ Pour des raisons techniques liées à la réception des flux mettant à jour l'applicatif de gestion des demandeurs d'emploi, au moins un mois supplémentaire à la période d'observation est nécessaire pour disposer de l'ensemble des informations. Ainsi, l'observation des six mois suivant fin octobre n'est valide qu'à partir de juin.

¹⁰ Sans encore disposer de données de l'enseignement assemblées aux données de la demande d'emploi, on ne peut faire en Wallonie, comme le fait le service d'étude du VDAB, service public régional flamand, un lien entre « études » et mise à l'emploi.

1.2. LES JEUNES INSCRITS SORTANT DE L'ÉCOLE

1.2.1. Définition du public : inscriptions en cours d'année

En 2016, près de 32.000 individus de 18 à 24 ans se sont inscrits ou réinscrits comme demandeurs d'emploi.

Parmi ces personnes, 28.444 se sont inscrites pour la première fois au Forem. 97,1 % des personnes suivies ont démarré un stage d'insertion. Les autres sont inscrites comme demandeurs d'emploi libres. La proportion des stages d'insertion est en baisse (- 2 points de pourcent) par rapport à 2015. Les restrictions en termes d'âge et de diplôme pour accéder aux allocations d'insertion expliquent cette diminution.

On observe, entre 2012 et 2015, une baisse, d'abord faible puis plus marquée, du nombre de jeunes ins-

crits pour la première fois. En 2016, ce nombre remonte légèrement. On observe des évolutions contrastées selon l'âge : si la part des 18-20 ans diminue (de manière relativement importante, en particulier, pour les jeunes de 18 ans), celle des 21-24 ans augmente. Les dispositions légales supprimant le droit aux allocations d'insertion pour les jeunes de 21 ans non titulaires du certificat d'études secondaires supérieures ont pu avoir des effets sur l'inscription, depuis le 1^{er} septembre 2015, date d'entrée en vigueur de la mesure.

L'âge moyen de la cohorte est stable depuis 2015, il s'élève à 21 ans et 34 jours. Il a augmenté depuis 2011 où il était de 20 ans et 360 jours. L'entrée dans la population active semble, pour une série de personnes, de plus en plus différée suite, notamment, à un allongement de la durée des études et/ou à des séjours à l'étranger (après le secondaire ou après

des études universitaires). A noter que la part des 25-26 ans (non-couverte par la présente étude) s'accroît également.

L'analyse par niveau d'études, en 2016, confirme les tendances observées les années précédentes. En effet, le nombre de jeunes qui s'inscrivent au Forem sans diplôme du secondaire supérieur diminue. Par ailleurs, comme en 2015, la part de diplômés du supérieur diminue légèrement (- 2,2 points de pourcent). Cela pourrait s'expliquer par le fait que davantage de jeunes universitaires âgés de moins de 25 ans ont pu trouver de l'emploi sans passer par le Forem ou qu'ils ont choisi de prolonger leur parcours scolaire, personnel ou professionnel à l'étranger.

Fig. 2 : Volume des « jeunes » inscrits pour la première fois au Forem en 2016 selon le niveau d'études et le mois d'inscription *Source : le Forem*

Etudes Mois d'inscription	Primaire + Sec. de base	Sec. 2e deg.	Sec. 3e deg.	Apprentis-sage	Bac	Master	Indéterminé	Total
2016-01	264	242	421	26	236	23	70	1.282
2016-02	333	238	360	38	224	36	96	1.325
2016-03	206	191	253	18	37	17	94	816
2016-04	197	150	190	14	15	7	92	665
2016-05	163	131	168	9	32	15	74	592
2016-06	207	136	738	27	471	101	104	1.784
2016-07	189	302	2.090	109	1.477	499	96	4.762
2016-08	278	345	2.072	143	950	461	111	4.360
2016-09	514	700	3.811	70	1.768	979	140	7.982
2016-10	355	372	1.219	44	324	231	142	2.687
2016-11	230	202	591	21	90	42	93	1.269
2016-12	182	189	363	11	76	21	78	920
Total	3.118	3.198	12.276	530	5.700	2.432	1.190	28.444

1.2.2. Définition du public étudié/analysé : inscriptions entre juin et octobre 2016

Fig 3 : Volume des « jeunes » inscrits pour la première fois au Forem sur l'ensemble de l'année 2016 et entre juin et octobre 2016, selon le niveau d'études et l'âge

Source : le Forem

	ÂGE	Primaire + Sec. de base	Sec. 2e deg.	Sec. 3e deg.	Apprentissage	Bac	Master	Indéterminé	TOTAL
TOTAL 2016	18	1.409	589	593	114			76	2.781
	19	961	882	1.871	124	11		128	3.977
	20	395	768	2.934	129	37		149	4.412
	21	186	511	2.939	97	902	6	195	4.836
	22	90	264	1.966	34	1.601	93	191	4.239
	23	43	132	1.241	20	1.764	1.036	194	4.430
	24	34	52	732	12	1.385	1.297	257	3.769
	TOTAL	3.118	3.198	12.276	530	5.700	2.432	1.190	28.444
INSCRIPTIONS ENTRE JUIN ET OCTOBRE 2016	18	687	312	453	85			40	1.577
	19	435	479	1.501	81	5		60	2.561
	20	208	460	2.394	105	28		74	3.269
	21	108	312	2.452	71	841	5	94	3.883
	22	58	168	1.587	25	1.448	90	103	3.479
	23	27	92	969	15	1.521	977	98	3.699
	24	20	32	574	11	1.147	1.199	124	3.107
	TOTAL	1.543	1.855	9.930	393	4.990	2.271	593	21.575

En l'absence de lien entre les banques de données de l'enseignement et celles de l'inscription comme demandeur d'emploi, le concept de « jeunes sortis de l'école » est estimé en considérant uniquement la cohorte des jeunes inscrits pour la première fois au Forem¹¹. Plus de trois quarts des jeunes inscrits pour la première fois en 2016 l'ont été entre juin et octobre. Les différences de profils entre les jeunes inscrits pour la première fois entre juin et octobre (personnes de la « cohorte ») et le reste de l'année

(personnes « hors cohorte ») sont importantes et constantes dans le temps. Pour les personnes hors cohorte (c'est-à-dire inscrites entre janvier et mai ou en novembre et décembre), la transition « enseignement/demande d'emploi » s'est déroulée dans un délai plus long pouvant refléter des expériences d'essais et d'échecs, que ce soit dans l'enseignement ou la vie professionnelle. Le moment d'inscription et le profil de la personne semblent en effet liés. L'analyse des données administratives disponibles pour décrire la cohorte (c'est-à-dire des personnes inscrites entre juin et octobre) montre que ces personnes sont « moins jeunes » (il y a, hors de la cohorte, proportionnellement aux effectifs, plus de jeunes de 18 ans) et « plus qualifiées ». Ainsi, en 2016, la part de jeunes disposant uniquement du certificat de base (études primaires)

est trois fois plus élevée pour les jeunes hors cohorte (22,9 %) que pour les jeunes de la cohorte (7,1 %).

Cette analyse vise à cerner au mieux la transition « école/monde du travail » des personnes inscrites **entre juin et octobre 2016**, lesquelles représentent environ trois jeunes sur quatre (75,8 %).

Dans les pages qui suivent, l'analyse de l'insertion se rapporte donc aux 21.575 personnes inscrites entre juin et octobre 2016.

Avant d'aborder l'insertion, il est intéressant de noter que, en 2016, 6.316 jeunes (relativement au total de 28.444, soit 22,2 %) viennent s'inscrire au Forem sans diplôme de fin du secondaire, c'est-à-dire en ayant terminé tout au plus l'enseignement secondaire du 2^{ème} degré. Ce volume demeure important pour les jeunes inscrits entre juin et octobre 2016 : 3.398 jeunes n'ont pas terminé l'enseignement secondaire (relativement au total de 21.575, cela représente 15,7 % de la population étudiée).

Par ailleurs, en croisant le niveau d'études déclaré et l'âge, on constate qu'un grand nombre de personnes ont sans doute redoublé au moins une année ou tenté des études supérieures. Ainsi, pour la cohorte, environ 10.000 personnes ont passé l'âge habituel de fin de scolarité secondaire. Si on prend en compte les études secondaires et les études supérieures, la proportion de jeunes « en retard » approche les 50 %¹².

¹¹ Le service d'analyse du marché du VDAB dispose depuis plusieurs années d'un lien formel entre chaque étudiant sortant de l'enseignement de la Région flamande (banque unique syndiquant l'information de l'enseignement obligatoire et supérieur) et chaque demandeur d'emploi. En plus de suivre de très près l'insertion à l'emploi par filière d'étude, le VDAB corrige aussi, si nécessaire, le déclaratif du jeune en matière de niveau et de cursus scolaire.

¹² Consulter à ce sujet B. GHAYE, N. JAUNIAUX et Chr. MAINGUET, *Parcours scolaires et sorties de l'enseignement : utilisation de données longitudinales pour le pilotage du système éducatif en Communauté française de Belgique*, dans *Relief*, N° 30 pp. 285 – 303.

1.3. INSERTION À L'EMPLOI DES JEUNES INSCRITS ENTRE JUIN ET OCTOBRE 2016

L'insertion à l'emploi des jeunes inscrits entre juin et octobre est analysée par le biais du **taux** et du **délai d'insertion**, mais également de la **durée d'occupation à l'emploi**.

1.3.1. Taux d'insertion

Le taux d'insertion est le rapport entre le nombre de jeunes insérés au moins un jour à l'emploi et le nombre total de jeunes inscrits.

Par convention et souci de rapidité dans la diffusion des données, le calcul de ce taux porte sur une période d'observation de six mois¹³ après la première inscription.

Il va de soi que – parmi différents facteurs – la durée d'observation influence de facto le niveau de l'insertion puisque, plus le temps passe, plus la personne a de chances de connaître un jour à l'emploi et donc de faire partie des personnes « insérées ».

Alors que le nombre de jeunes inscrits entre juin et octobre 2016 est resté quasi semblable à celui enregistré au cours de la même période de 2015 (21.526 en 2015 et 21.575 en 2016, soit + 0,2 %), le nombre de personnes insérées est en hausse (de 12.246 à 12.563, soit + 2,6 %). Ainsi, le taux d'insertion global de la cohorte est passé de 56,9 % en 2015 à 58,2 % en 2016 (+ 1,3 points de pourcentage). Il atteint même un niveau supérieur aux années 2010-2011.

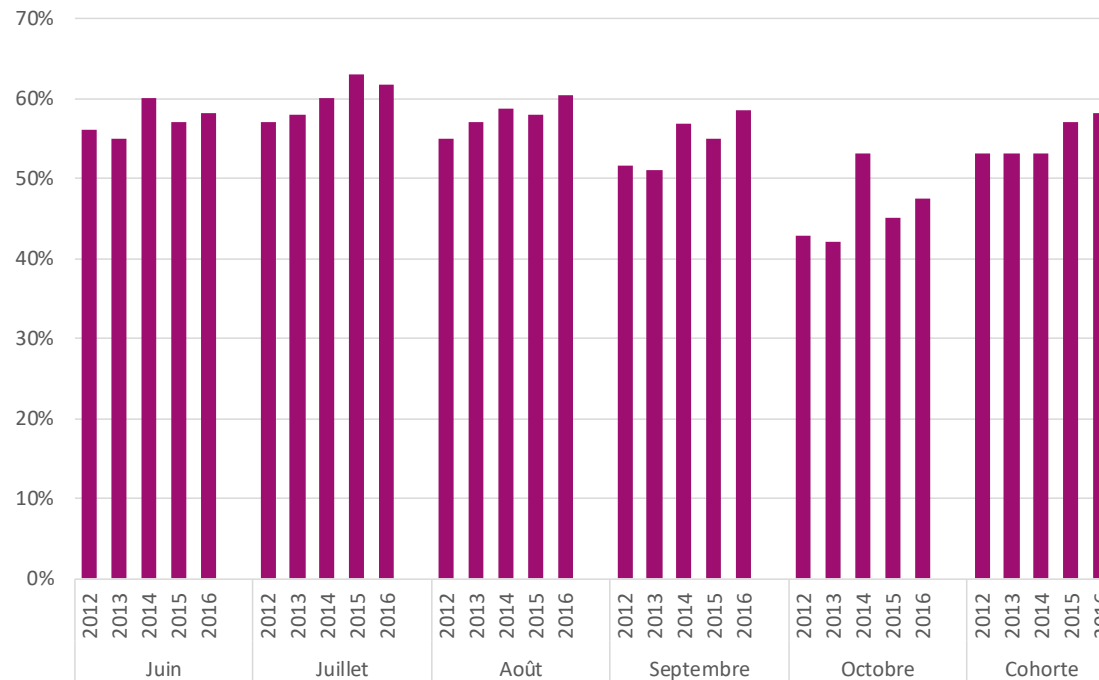
Six mois après la première inscription dans la demande d'emploi, 58,2 % des jeunes inscrits entre juin et octobre ont connu au moins un jour à

l'emploi. Le taux est en progression depuis 5 ans et se rapproche des chiffres enregistrés avant la crise économique et financière de 2008. Si on considère l'ensemble des personnes inscrites au cours de l'année 2016 et non plus uniquement celles inscrites de juin à octobre, le taux d'insertion à six mois est de 53,9 % (+ 1,9 point de pourcentage par rapport à 2015).

L'analyse du taux d'insertion selon le mois d'inscription montre une hausse du taux d'insertion pour les jeunes inscrits aux mois de juin, d'août, de septembre et d'octobre. Seuls les jeunes inscrits au mois de juillet montrent un taux d'insertion légèrement moins élevé.

Fig. 4 : Taux d'insertion à six mois pour les personnes inscrites entre juin et octobre

Source : le Forem



¹³ Plus un autre mois pour être certain de disposer de toutes les informations.

■ Le moment de l'insertion

L'essentiel des insertions des jeunes se fait au cours des mois d'août (pour les apprentis), septembre et octobre. Cependant, l'analyse des délais d'insertion montre que les jeunes qui s'inscrivent au Forem en juin et juillet tendent à s'insérer moins rapidement que les jeunes inscrits en août et septembre. Les jeunes apprentis s'insèrent un peu plus rapidement que les autres niveaux d'études, comme constaté lors des années précédentes.

■ Le niveau d'études

En 2016, les taux d'insertion s'améliorent, quel que soit le niveau d'études. Le taux d'insertion des diplômés du secondaire du 2^{ème} degré est celui qui progresse le plus (+ 4,3 points de pourcent entre 2015 et 2016). Viennent ensuite les diplômés de l'apprentissage (+ 3,7 p.p.), du primaire et secondaire de base (+ 2,8 p.p.) et du secondaire du 3^{ème} degré (+ 2,5 p.p.).

La variation du taux d'insertion de l'apprentissage s'explique en partie par l'effectif réduit de demandeurs d'emploi de cette filière (393 personnes) et le fait que le taux de 2015 était relativement bas en comparaison aux autres années.

A noter que cela fait deux ans que le taux d'insertion des personnes faiblement diplômées augmente. La reprise économique, notamment dans le secteur intérimaire, tout comme les récentes évolutions en matière de suivi de ce public (accompagnement, garantie jeunesse, etc.) peuvent expliquer cette évolution.

Fig. 5 : Part des jeunes inscrits entre juin et octobre 2016 et insérés dans les six mois, par mois de l'insertion

Source : le Forem

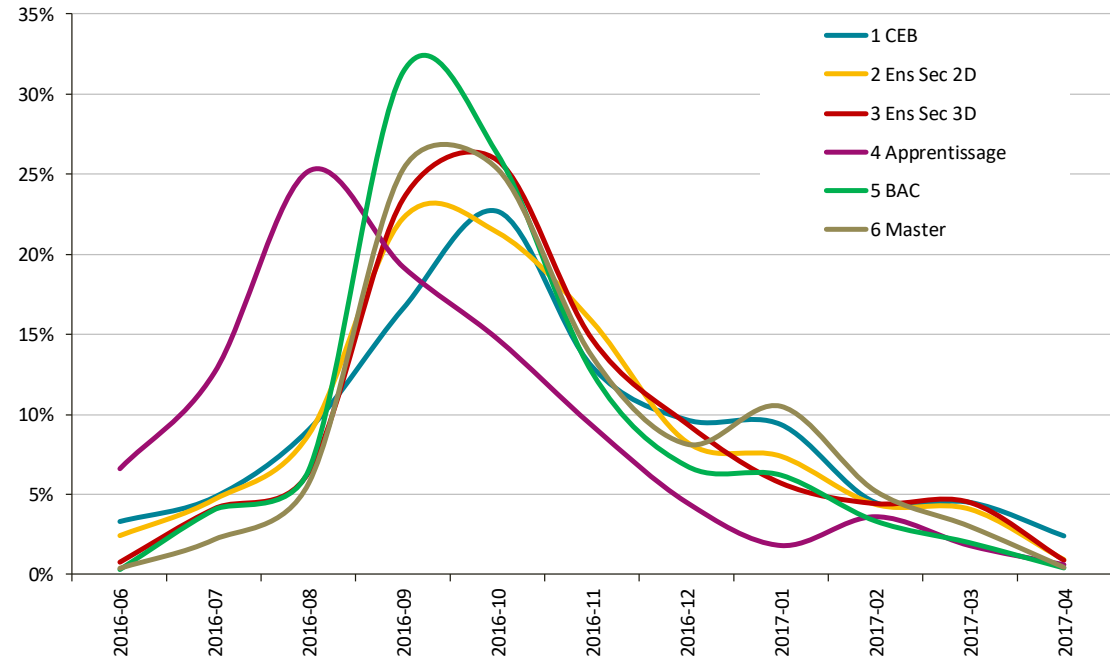
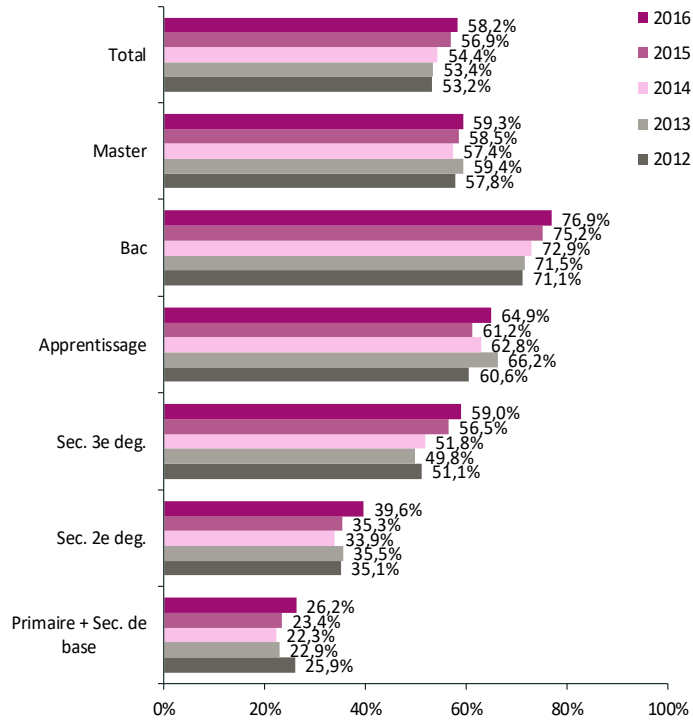


Fig. 6 : Taux d'insertion à six mois des jeunes inscrits entre juin et octobre 2016, par grand niveau d'études

Source : le Forem



Une analyse plus fine révèle des disparités de taux d'insertion au sein du niveau secondaire de 3^{ème} degré. Ainsi, les personnes qui terminent des études secondaires techniques qualifiantes (7^{ème} ou complémentaire) connaissent un taux d'insertion élevé (environ 65 %) proche de celui des diplômés de l'apprentissage, tandis que les personnes qui s'inscrivent avec un diplôme d'études secondaires générales enregistrent un taux d'insertion de 50,3 %, soit bien en deçà du taux moyen du secondaire de 3^{ème} degré (59,0 %).

Fig. 7 : Nombre de personnes inscrites entre juin et octobre et nombre de personnes insérées après six mois, selon l'année de référence et le niveau d'études

Source : le Forem

Inscrits entre juin et octobre	2012		2013		2014		2015		2016	
	inscrits	insérés	inscrits	insérés	inscrits	insérés	inscrits	insérés	inscrits	insérés
1 CEB	1.597	414	1.461	334	1.248	278	1.415	331	1.543	404
2 Ens Sec 2D	2.413	846	2.131	757	1.979	671	1.885	666	1.855	735
3 Ens Sec 3D	11.030	5.639	10.678	5.322	9.859	5.105	9.633	5.442	9.930	5.856
4 Apprentissage	652	395	553	366	576	362	544	333	393	255
5 BAC	6.003	4.271	5.917	4.231	5.567	4.061	5.244	3.942	4.990	3.836
6 Master	2.927	1.691	2.973	1.766	3.047	1.749	2.475	1.447	2.271	1.346
9 Indéterminé	535	129	419	114	366	85	330	85	593	131
Total	25.157	1.382	24.132	12.890	22.642	12.311	21.526	12.246	21.575	12.563

1.3.2. Délai d'insertion

L'observation du délai d'insertion pour les jeunes inscrits entre juin et octobre indique **que si on considère les 58,2 % insérés à l'emploi dans les six mois, la plupart (plus de 7 personnes sur 10) l'ont été dans les trois mois calendrier.**

L'apprentissage (réseau IFAPME ou CEFA) connaît le délai d'insertion le plus court. Environ 30 % des jeunes demandeurs d'emploi ayant terminé l'apprentissage s'insèrent en moins de 5 jours. Cette rapidité d'insertion est liée à la possibilité pour un apprenti de conclure un contrat de formation considéré comme un contrat de travail et de s'inscrire comme demandeur d'emploi pour percevoir les allocations de chômage ou d'insertion (moyennant un stage d'insertion). Cette autorisation spécifique vient ainsi « gonfler » les chiffres des insertions immédiates des jeunes issus du système en alternance.

Pour les autres niveaux d'études, cette proportion est inférieure à 15 % (personnes qui s'inscrivent et partent à l'emploi le jour après). Les chiffres sont relatifs puisque nous ne disposons pas d'information relative à l'insertion de jeunes qui ne se seraient pas inscrits auprès du Service public de l'emploi et de la formation.

Fig. 8 : Quintiles des délais d'insertion des personnes insérées dans les six mois de leur inscription, 2016 – Source : le Forem

Délai d'insertion des personnes insérées dans les six mois de leur inscription - 2016		
Q1	Moins de 17 jours	20 %
Q2	De 17 à 39 jours	20 %
Q3	De 40 à 67 jours	20 %
Q4	De 68 à 107 jours	20 %
Q5	Plus de 108 jours	20 %

La répartition de la population de référence selon le délai d'insertion par tranche de 20 % (quintiles) simplifie la lecture et l'analyse de la courbe de délai d'insertion. Les valeurs des quintiles sont stables par rapport aux années précédentes. **Parmi les personnes qui se sont insérées, 20 % l'ont été dans un délai de moins de 17 jours. Le délai d'insertion moyen est de 64 jours, il est légèrement inférieur à celui des années précédentes.**

1.3.3. Durée d'occupation

En 2016, la distribution des durées d'occupation montre un allongement de l'occupation par rapport aux années précédentes. Environ 60 % des jeunes insérés connaissent au moins quatre mois d'occupation dans les six mois.

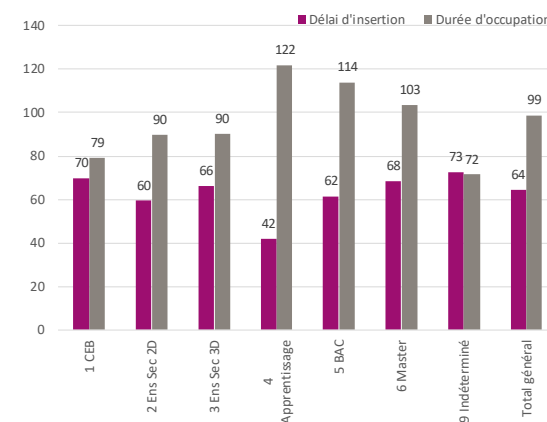
En revanche, la durée moyenne d'occupation reste stable : 99 jours en 2016, 97 jours en 2015 et en 2014, 98 jours en 2013 et en 2012 et 100 jours en 2011 et en 2010. Parmi les jeunes qui ont connu l'emploi dans les six mois suivant l'inscription, 20 % ont été occupés moins d'un mois.

Fig. 9 : Quintiles de la durée d'occupation des personnes insérées dans les six mois de leur inscription, 2016 – Source : le Forem

Durée d'occupation des personnes insérées dans les six mois de leur inscription - 2016

Q1	Moins de 29 jours	20 %
Q2	De 30 à 79 jours	20 %
Q3	De 80 à 122 jours	20 %
Q4	De 123 à 163 jours	20 %
Q5	Plus de 163 jours	20 %

Fig. 10 : Durée d'occupation et délai d'insertion moyens par niveau d'études en 2016 – Source : le Forem



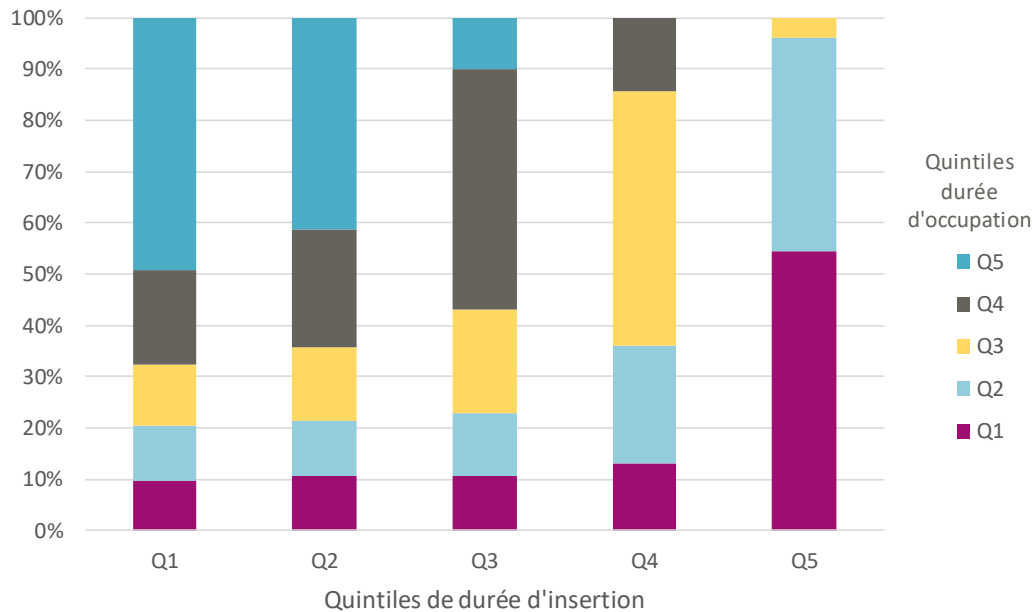
Le graphique ci-dessus pourrait illustrer l'hypothèse d'une influence du niveau d'études sur le délai d'insertion et sur la durée d'occupation (dans les six mois suivant l'inscription). Le contrat d'apprentissage se distingue par une insertion rapide et de plus longue durée. Les diplômés d'études supérieures - universitaires ou non - présentent également des durées d'occupation plus élevées que la moyenne. Les diplômés relatifs au niveau de master connaissent souvent une insertion plus lente. Le manque de connexions entre les études universitaires et le monde du travail est parfois pointé par d'aucuns pour commenter ce phénomène.

Les jeunes moins qualifiés connaissent, quant à eux, parfois des délais d'insertion plus courts que la moyenne mais des durées d'occupation moins longues. Leur parcours vers l'emploi est plus souvent fractionné avec des périodes d'emploi (intérimaire ou non) plus courtes et auprès de plusieurs employeurs.

1.3.4. Catégorisation en cinq groupes distincts

Une personne sur cinq est insérée soit très vite (Q1 délai), soit « durablement » (Q5 durée). Les graphiques et tableaux suivants croisent ces deux informations afin de connaître la proportion de personnes insérées vite et plus de trois mois sur six.

Fig. 11 : Répartition des personnes insérées dans les six mois selon les quintiles de délai et de durée d'occupation, 2016 – Source : le Forem



Les observations conjointes du délai et de la durée d'insertion à l'emploi sur une courte période après l'inscription sont liées puisque, par définition, une personne insérée après un long délai ne pourra pas accumuler une longue durée d'insertion au cours d'une période de six mois suivant son inscription alors qu'une personne insérée rapidement aura une probabilité plus élevée de connaître une plus longue durée d'occupation.

Malgré cette réserve, l'observation conjointe des deux indicateurs permet de répartir les personnes **en cinq segments/catégories**. Pour faciliter la lecture, le codage couleur (du bleu au jaune dans les figures 12 et 13) rend compte d'un ordre relatif en termes de vitesse et de durée d'insertion.

Parmi les 21.575 jeunes demandeurs d'emploi suivis :

- 9.012 n'ont connu aucune insertion à l'emploi, soit 42 % des personnes suivies (« E » dans la figure 12) ;
- 3.928 (18 %) ont connu une insertion rapide à l'emploi, c'est-à-dire endéans le premier mois de leur inscription au Forem, et ont été occupés plus de trois mois (en cumul) sur les six mois pendant lesquels ils ont été suivis (« A » dans la figure 12) ;
- Les autres, soit environ quatre jeunes sur dix, ont connu une situation intermédiaire, c'est-à-dire un passage rapide à l'emploi mais pour moins de trois mois, un passage après un mois d'inscription mais pour plus de trois mois d'occupation ou encore un passage après plus d'un mois d'inscription et pour moins de trois mois d'occupation cumulée sur les six mois de suivi.

Fig. 12 : Répartition des personnes insérées dans les six mois selon les quintiles de délai et de durée d'occupation, 2016 – Source : le Forem

Jeunes inscrits entre juin et octobre 2016 - Insertion (ou non) dans les 6 mois		
A	Insérés rapidement (dans le mois) ET durablement (plus de 3 mois)	3.928
B	Insérés durablement (plus de 3 mois) après un délai de plus d'1 mois	3.637
C	Insérés rapidement (dans le mois), occupés moins de 3 mois	1.048
D	Insérés moins de 3 mois après un délai de plus d'1 mois	3.950
E	Non insérés dans les 6 mois de l'inscription	9.012

1.4. FILIÈRES D'ÉTUDES

Ce graphique illustre l'intérêt d'analyser l'insertion à l'emploi en lien avec la filière d'études, surtout au sein de l'enseignement secondaire. Les études à portée plus spécifique, **orientées vers un métier ou un type d'activité**, comme le bac, l'apprentissage ou les études techniques et professionnelles complémentaires semblent favoriser l'insertion « durable » du jeune demandeur d'emploi dans la période de six mois qui suit l'inscription comme demandeur d'emploi.

L'enseignement technique ou professionnel complémentaire (7^{ème} année) connaît des types d'insertion plus proches des diplômes de l'enseignement supérieur que de l'enseignement secondaire supérieur. À ce titre, il tend à se rapprocher de l'apprentissage.

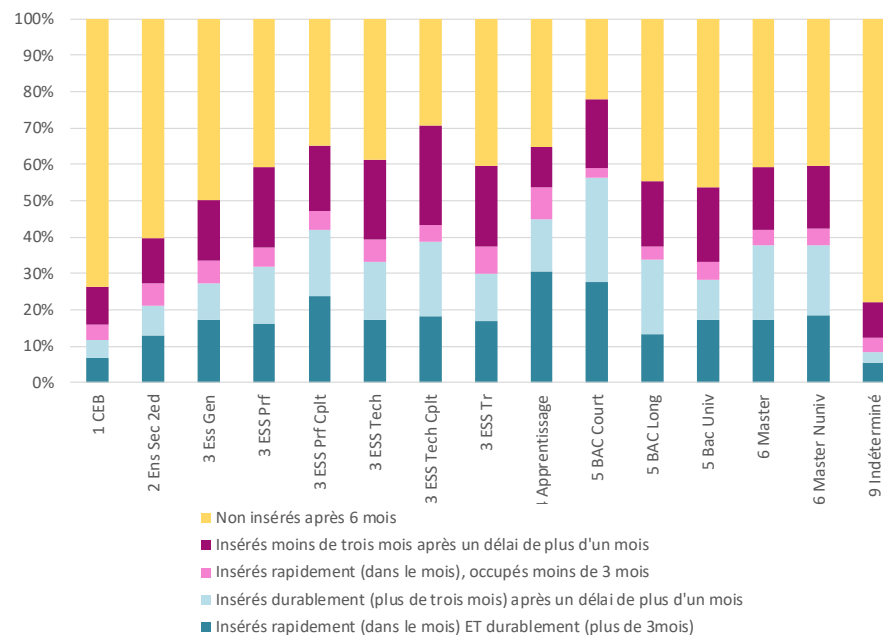
Ce sont les diplômés du niveau « bac court » et de l'apprentissage qui ont le plus de chance d'être insérés « rapidement » et « durablement ». L'argument de filière d'enseignement avec une finalité métier semble bien s'appliquer ici aussi, les bacheliers d'études universitaires ou supérieures de type long n'obtenant pas d'aussi bons résultats d'insertion que les bacheliers d'études supérieures de type court.

Par ailleurs, comme constaté chaque année, la part de personnes se retrouvant sans emploi dans les six mois est plus importante pour les masters que pour les bachelors courts. Il convient de rappeler les limites de la présente étude, à savoir l'absence d'informations concernant les jeunes qui débutent leur vie professionnelle **sans s'inscrire au Forem**. Or, les ingénieurs, les informaticiens, les médecins, ...

s'insèrent en général très rapidement, sans nécessairement s'inscrire comme demandeur d'emploi.

Les jeunes demandeurs d'emploi issus de l'enseignement primaire, disposant d'un diplôme de l'enseignement de base ou d'études faites à l'étranger sans équivalence semblent nettement désavantagés par rapport aux personnes en possession d'une qualification ou d'un diplôme reconnu¹⁴.

Fig. 13 : Répartition des jeunes insérés dans les six mois par segment selon les filières d'études, chaque filière étant ramenée à 100, 2016 - Source : le Forem



¹⁴ La catégorie « études sans équivalence » comporte vraisemblablement plus de jeunes de nationalité étrangère, ce qui pourrait influencer le taux d'insertion à l'emploi.

Pour un jeune demandeur d'emploi, le type d'études et les options suivies influencent assurément l'insertion à l'emploi.

Les graphiques suivants présentent, pour chaque niveau d'études, les options rassemblant un nombre suffisant de demandeurs d'emploi de la cohorte

2.1. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

Les graphiques qui suivent ne reprennent que les options pour lesquelles au moins 40 jeunes se sont inscrits comme demandeurs d'emploi durant la période étudiée. Cela représente 7.892 jeunes sur 9.930, soit 79 % des jeunes issus de l'enseignement secondaire du 3^{ème} degré.

2.1.1. Enseignement secondaire supérieur professionnel

Comme les années précédentes, les brevets de soins infirmiers et de puériculture en enseignement professionnel complémentaire (Cplt) présentent un bon score d'insertion. C'est également le cas du diplôme d'électricien installateur-monteur. Le diplôme d'aide familiale complète les meilleurs taux d'insertion des demandeurs d'emploi.

Alors qu'en 2015, les options à orientation sociale obtenaient les meilleurs taux d'insertion, en 2016, les options techniques sont également présentes parmi les études menant plus facilement à l'emploi. C'est ainsi que le mécanicien en usinage et commandes numérique, et le carrossier ont des taux d'insertion proches de celui des diplômes d'aide familiale et de puériculture.

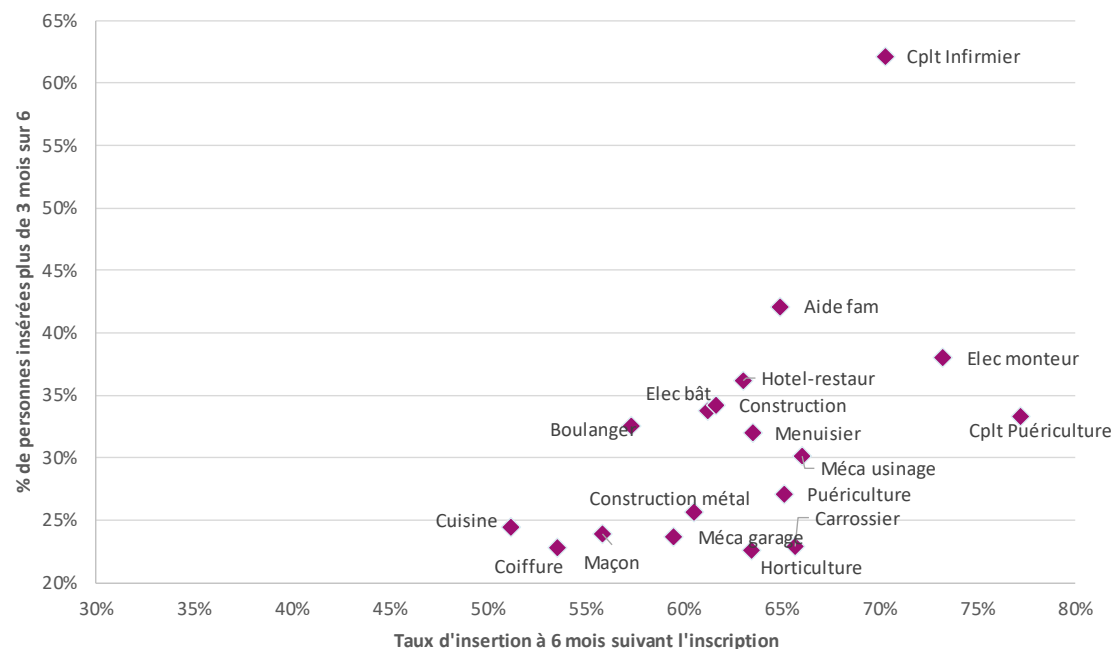
Dans le cadran, en bas, à gauche, se retrouvent la cuisine (de collectivité) et la coiffure. Pour ces deux options, il existe probablement une grande concurrence

décrite précédemment (jeunes demandeurs d'emploi inscrits entre juin et octobre 2016). Le métier est positionné sur l'axe horizontal selon le taux d'insertion à six mois après l'inscription et, sur l'axe vertical, selon la proportion des personnes insérées à l'emploi pendant plus de trois mois sur les six. Les options d'études qui apparaissent dans le

coin supérieur droit des graphiques peuvent ainsi être considérées comme des atouts pour l'insertion à l'emploi, l'insertion y paraissant plus rapide et plus « durable ».

sur le marché de l'emploi avec des personnes diplômées de filières qui « insèrent » sans doute davantage (l'apprentissage pour la coiffure, l'hôtellerie-restauration pour la cuisine).

Fig.14 : Options de l'enseignement secondaire supérieur professionnel selon le taux d'insertion et le pourcentage d'insérés plus de trois mois sur six en 2016 – Source : le Forem



2.1.2. Enseignement secondaire supérieur général et technique

On constate qu'en dehors des diplômes complémentaires en soins infirmiers et en puériculture pour la filière professionnelle, les résultats des deux types de filières (professionnelle et technique) tiennent dans des fourchettes comparables, même si, en moyenne, la filière technique présente de meilleurs résultats que la filière professionnelle.

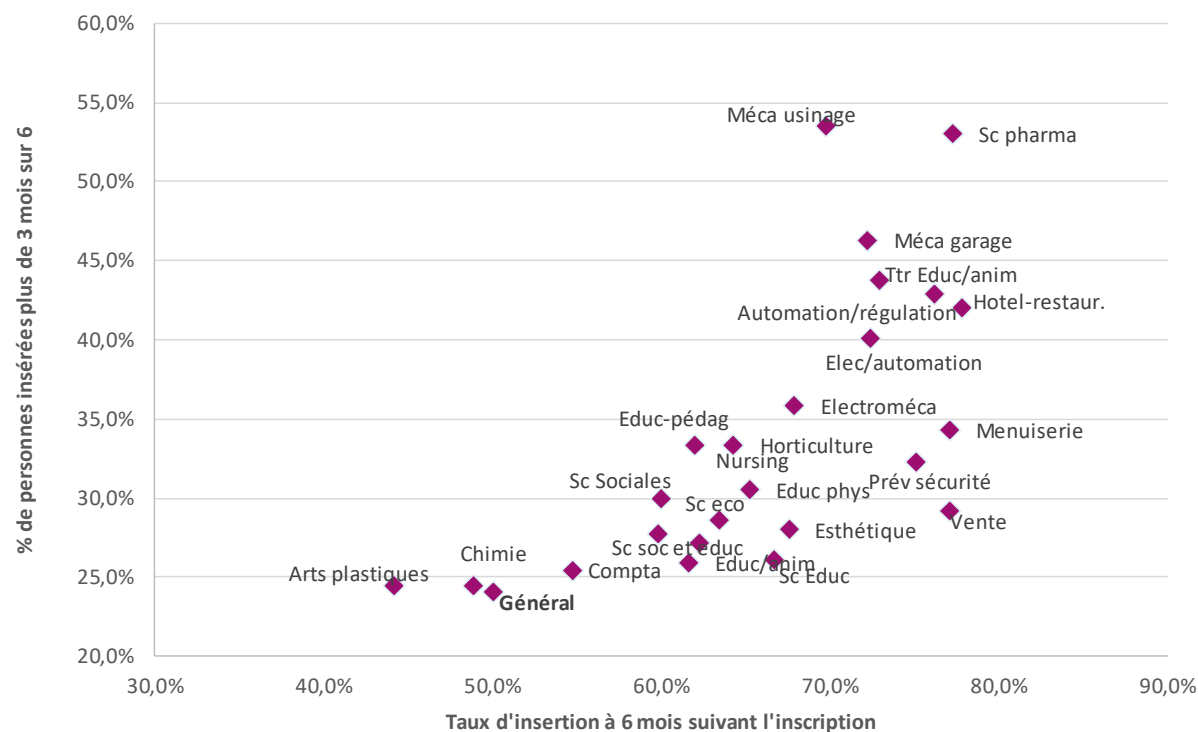
Les sciences pharmaceutiques, l'hôtellerie-restauration et la menuiserie obtiennent les meilleurs taux d'insertion. Les filières industrielles comme l'automatisation-régulation, la mécanique usinage et commande numérique et l'électricité automation et la prévention et sécurité figurent également parmi les options qui mènent rapidement à l'emploi. C'est une constante depuis plusieurs années. On retrouve ensuite l'hôtellerie-restauration qui mène à des métiers faisant partie des fonctions critiques définies par le Forem¹⁵. Plus étonnant, la vente figure parmi les options au taux d'insertion élevé (mais pour des occupations de faible durée).

La filière des arts plastiques présente le taux d'insertion le plus faible. Rappelons toutefois que les parcours professionnels des personnes sortant de ce type d'options sont souvent plus atypiques.

L'enseignement général fait partie des filières les moins favorables à une insertion rapide et durable et est de loin la plus importante en termes d'effectifs : 1.629 personnes se sont inscrites de juin à octobre, à l'issue de telles études.

¹⁵ Le Forem, La détection des métiers en pénurie et des fonctions critiques en 2016, juin 2017

Fig. 15 : Options de l'enseignement secondaire supérieur général et technique selon le taux d'insertion et le pourcentage d'insérés plus de trois mois sur six en 2016 – Source : le Forem



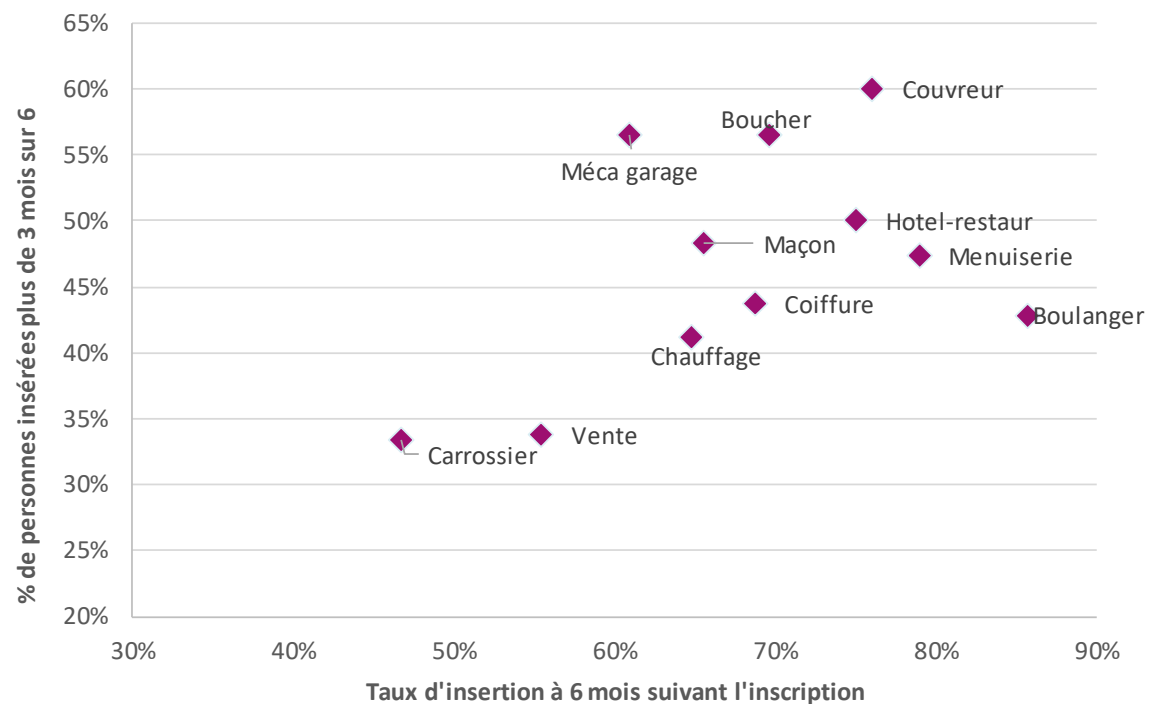
2.2. ENSEIGNEMENT EN ALTERNANCE

Les constats observés pour les métiers techniques sont aussi valables pour l'enseignement en alternance (réseaux CEFA et IFAPME). Des options comptent plus de 8 personnes insérées sur 10 après six mois : carrosserie, mécanique automobile et boucherie/charcuterie.

Les boulangers et les menuisiers, repris sur la liste des métiers critiques, enregistrent les meilleurs taux d'insertion. Les couvreurs-ardoisiers, l'hôtellerie-restauration et la boucherie obtiennent des scores d'insertion élevés.

Le graphique ci-dessous ne reprend que les options pour lesquelles au moins 10 apprentis se sont inscrits durant la période étudiée (283 personnes sur 393, soit 72 % des apprentis inscrits pendant la période d'observation).

Fig.16 : Options de l'enseignement en alternance selon le taux d'insertion et le pourcentage d'insérés plus de trois mois sur six en 2016 - Source : le Forem



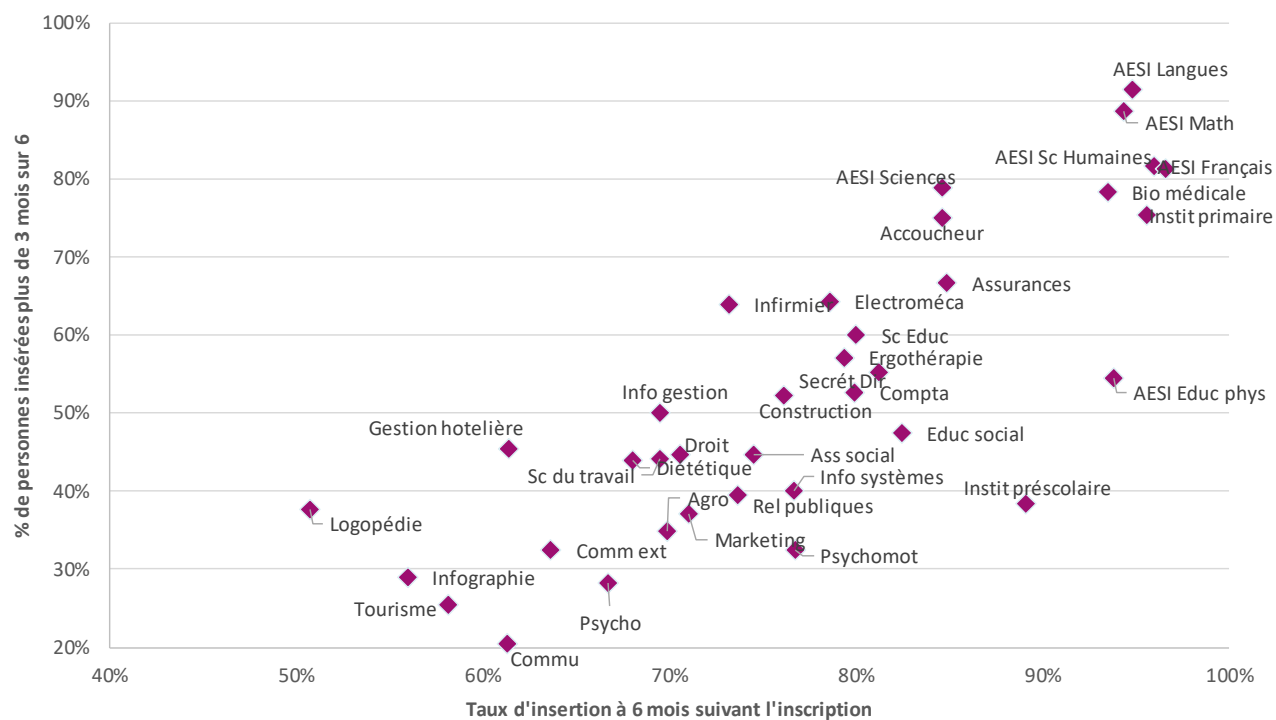
2.3. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

Le graphique suivant ne reprend que les options pour lesquelles au moins 30 demandeurs d'emploi se sont inscrits durant la période étudiée (4.176 personnes sur 4.990, soit 84 %). Du fait de cette restriction méthodologique, les baccalauréats universitaires et d'études supérieures de type long ne sont pas représentés.

Les options liées à l'enseignement (agrégation de l'enseignement secondaire inférieur (AESI), instituteur, éducation physique) obtiennent, depuis 6 ans, un taux d'insertion proche ou supérieur à 80 % et une proportion de personnes insérées plus de trois mois sur six de plus de 50 % (à l'exception de l'instituteur préscolaire). Le diplôme en sciences biomédicales vient compléter la liste des options avec les meilleurs résultats d'insertion. Notons le

recul des scores des infirmiers et des accoucheurs (même si les taux d'insertion restent supérieurs à la moyenne), options qui faisaient traditionnellement partie du groupe des options qui mènent rapidement et durablement à l'emploi.

Fig.17 : Options des bacs selon le taux d'insertion et le pourcentage d'insérés plus de trois mois sur six en 2016 - Source : le Forem



2.4. ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ET SUPERIEUR DE TYPE LONG

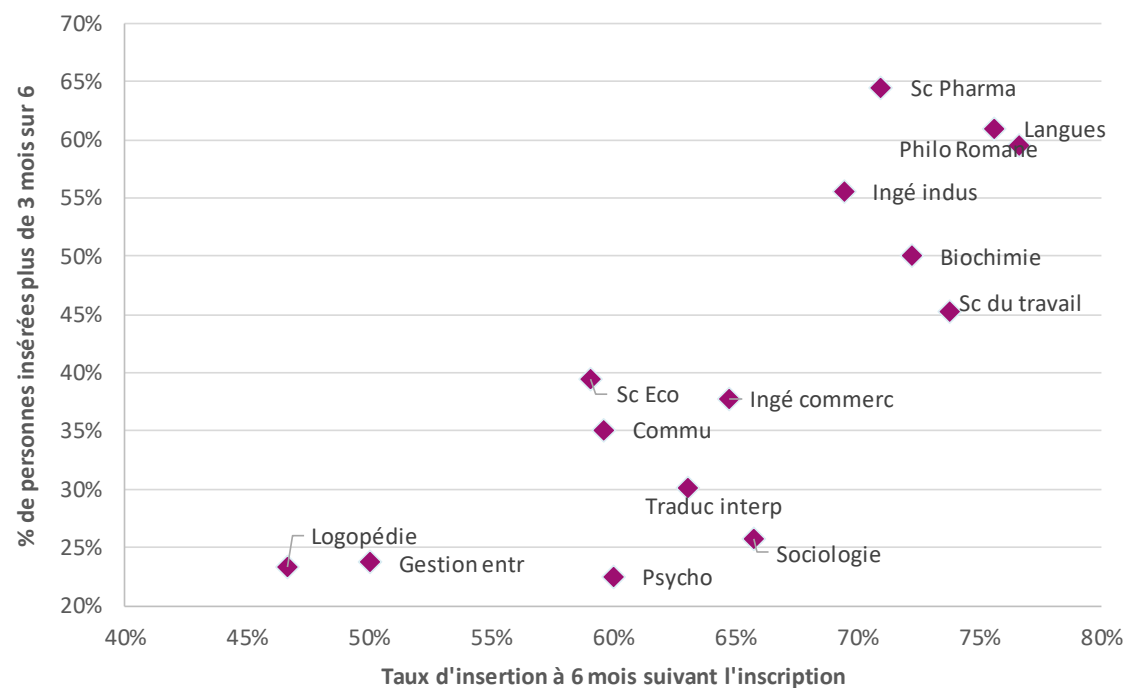
Ce graphique ne reprend que les options pour lesquelles au moins 30 demandeurs d'emploi se sont inscrits durant la période étudiée (1.408 personnes sur 2.271, soit 62 %). Plusieurs options n'ont pas été prises en compte dans l'analyse : il s'agit de certaines professions libérales dont l'exercice requiert un stage (architecte, kiné, vétérinaire et droit). Le stage ne donnant pas lieu à une déclaration ONSS, les taux d'insertion de ces deux options seraient dès lors fortement sous-évalués.

D'année en année, les options qui obtiennent un taux d'insertion élevé varient beaucoup pour ce niveau d'études. Rappelons que l'analyse ne tient pas compte des personnes qui trouvent directement

un emploi après leurs études sans passer par Le Forem. C'est pourquoi les taux d'insertion de certains métiers comme les ingénieurs commerciaux et des diplômés en sciences économiques sont peut-être sous-estimés.

En 2016, les options menant à l'enseignement comme la philologie romane ou les langues continuent d'obtenir de bons scores d'insertion. Les sciences pharmaceutiques, la biochimie, l'ingénierat industriel et les sciences du travail complètent la liste des études avec un taux d'insertion important.

Fig.18 : Options des masters selon le taux d'insertion et le pourcentage d'insérés plus de trois mois sur six en 2016 - Source : le Forem



3.1. QUELS SECTEURS EMBAUCHENT LES JEUNES APRES LEURS ETUDES ?

Le tableau ci-contre reprend le nombre d'insertions des jeunes inscrits entre juin et octobre 2016, par secteur¹⁶ ainsi que le nombre de postes de travail salarié répertoriés en Wallonie, en décembre 2015 (dernières données de l'ONSS disponibles pour évaluer l'emploi intérieur wallon au moment de la rédaction de cette étude), pour permettre d'effectuer une comparaison.

L'analyse se base sur le statut des personnes selon l'information mise à jour dans la banque de données des services publics. Il est ainsi possible de connaître le secteur d'insertion à l'emploi du public observé. Pour 3,7 % des mouvements vers l'emploi, un secteur d'insertion n'a pu être attribué.

Un demandeur d'emploi peut conclure des contrats dans plusieurs secteurs. Toutefois, dans cette analyse, un seul secteur a été conservé par demandeur d'emploi, sur base de deux critères : tout d'abord, le secteur dans lequel le demandeur d'emploi preste le plus de jours de travail et, ensuite, le secteur dans lequel a eu lieu l'insertion la plus récente¹⁷.

L'indice de spécificité est calculé sur base du rapport entre la part du secteur dans l'insertion à l'emploi des jeunes et la part du secteur dans l'emploi salarié wallon. Plus l'indice est élevé, plus la proportion de jeunes insérés dans le secteur est importante.

¹⁶ Selon le code Nacebel 2008 à 1 digit.

¹⁷ Cette précaution est plus formelle qu'effective, l'insertion est le plus souvent mono-sectorielle.

Fig.19 : Nombre de jeunes insérés par secteur, nombre de postes de travail salarié et Indice de spécificité - Nacebel 2008 - 1 digit - Sources : le Forem - ONSS

Nace 1	Nace 1 Libellé	Total		Total postes Wallonie		Indice de spécificité
A	Agriculture, sylviculture et pêche	145	1,2 %	3.460	0,3 %	3,40
B	Industrie extractive	7	0,1 %	1.816	0,2 %	0,31
C	Industrie manufacturière	745	5,9 %	119.946	11,8 %	0,50
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	28	0,2 %	5.616	0,6 %	0,41
E	Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	17	0,1 %	9.340	0,9 %	0,15
F	Construction	706	5,6 %	59.361	5,8 %	0,97
G	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	1997	15,9 %	129.521	12,7 %	1,25
H	Transport et entreposage	190	1,5 %	49.590	4,9 %	0,31
I	Hébergement et restauration	1003	8,0 %	29.489	2,9 %	2,76
J	Information et communication	205	1,6 %	14.377	1,4 %	1,16
K	Activités financières et d'assurance	112	0,9 %	19.984	2,0 %	0,46
L	Activités immobilières	70	0,6 %	5.681	0,6 %	1,00
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	431	3,4 %	26.692	2,6 %	1,31
N	Activités de services administratifs et de soutien	3301	26,3 %	83.906	8,2 %	3,20
O	Administrations publiques et défenses, sécurité sociale obligatoire	711	5,7 %	121.579	11,9 %	0,48
P	Enseignement	1090	8,7 %	128.521	12,6 %	0,69
Q	Santé humaine et action sociale	1016	8,1 %	175.968	17,2 %	0,47
R	Arts, spectacles et activités récréatives	154	1,2 %	13.588	1,3 %	0,92
S	Autres activités de services	170	1,4 %	21.197	2,1 %	0,65
U	Activités des organismes extra-territoriaux	0	0,0 %	511	0,1 %	0,00
T	Activités des ménages en tant qu'employeurs	0	0,0 %	474	0,0 %	0,00
	Indéterminé	465	3,7 %			
Total		12.563	100,0 %	1.020.617	100,0 %	

Il est intéressant de croiser, d'une part, le nombre de jeunes insérés dans les entreprises d'un secteur et, d'autre part, l'indice de spécificité des secteurs. La conjonction de ces deux mesures permet de pressentir des secteurs qui engagent un nombre important de jeunes (plus de 400 personnes) et où la part des jeunes est significative (indice de spécificité supérieur à 1).

Quatre secteurs semblent être particulièrement porteurs pour le public jeune : il s'agit du commerce, de l'hébergement et la restauration, des activités spécialisées, scientifiques et techniques et des activités de service administratif et de soutien (qui reprennent notamment l'activité des agences d'intérim). D'autres secteurs comme la construction, l'administration, l'industrie manufacturière, l'enseignement ainsi que la santé et l'action sociale sont également à prendre en compte quand on étudie le public des jeunes même si l'indice de spécificité est inférieur à 1. Par ailleurs, l'agriculture, sylviculture et pêche (travail saisonnier), ainsi que l'information et communication sont des secteurs où les jeunes semblent s'insérer plus que n'importe quelle autre classe d'âges mais en nombre toutefois trop réduit pour être considéré comme secteur qualifié de « porteur ».

Fig.20 : Secteurs porteurs pour les jeunes inscrits en 2016 - Source : le Forem

Nace 1	Nace 1 Libellé	Plus de 400 engagements	Indice de spécificité >1
A	Agriculture, sylviculture et pêche		x
B	Industrie extractive		
C	Industrie manufacturière	x	
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné		
E	Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution		
F	Construction	x	
G	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	x	x
H	Transport et entreposage		
I	Hébergement et restauration	x	x
J	Information et communication		x
K	Activités financières et d'assurance		
L	Activités immobilières		
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	x	x
N	Activités de services administratifs et de soutien	x	x
O	Administrations publiques et défenses, sécurité sociale obligatoire	x	
P	Enseignement	x	
Q	Santé humaine et action sociale	x	
R	Arts, spectacles et activités récréatives		
S	Autres activités de services		
T	Activités des ménages en tant qu'employeurs		


Le croisement du secteur avec le niveau d'études peut amener des constats intéressants. En effet, en ce qui concerne les quatre secteurs porteurs, certains niveaux d'études sont mieux représentés que d'autres¹⁸. Sans grande surprise, les jeunes détenteurs d'un certificat du secondaire du 3^{ème} degré et de l'apprentissage sont proportionnellement les plus nombreux dans l'hébergement et la restauration ou le commerce. Dans les activités de services administratifs et de soutien (dont les agences d'intérim), le secondaire du 3^{ème} degré est proportionnellement plus présent. Le secondaire du 2^{ème} degré réalise également un score assez élevé.

En détaillant davantage le secteur d'insertion des jeunes, il apparaît que le secteur du travail intérimaire reste le secteur le plus porteur en termes d'engagements pour les jeunes sortis de l'école. Parmi les personnes observées, **près d'une personne sur quatre a connu un premier mouvement vers le marché de l'emploi via l'intérim**. Le travail intérimaire reste donc la première porte d'entrée pour les jeunes vers le marché du travail. Suivent l'enseignement secondaire et la restauration. Le classement élevé de l'enseignement corrobore ainsi les bons scores d'insertion des options menant vers l'éducation. On observe une grande stabilité d'une année à l'autre, en ce qui concerne les secteurs d'insertion.

Fig.21 : Top 20 des secteurs qui engagent des jeunes demandeurs d'emploi inscrits en 2016 (Nacebel à 3 digits) - Source : le Forem

Secteurs d'insertion - Top 20 en Nace à 3 digits				
Top 20	Nace 3	Nace 3 Libellé	Nbr de DE	%
1	782	Activités des agences de travail temporaire	2.976	23,7 %
2	853	Enseignement secondaire	900	7,2 %
3	561	Restaurants et services de restauration mobile	716	5,7 %
4	471	Commerce de détail en magasin non spécialisé	622	5,0 %
5	841	Administration générale, économique et sociale	611	4,9 %
6	477	Autres commerces de détail en magasin spécialisé	555	4,4 %
7	861	Activités hospitalières	384	3,1 %
8	432	Travaux d'installation électrique, de plomberie et autres travaux d'installation	215	1,7 %
9	873	Activités de soins résidentiels pour personnes âgées ou avec un handicap moteur	189	1,5 %
10	412	Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	168	1,3 %
11	872	Activités de soins résidentiels pour personnes avec un handicap mental...	156	1,2 %
12	107	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	140	1,1 %
13	475	Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé	136	1,1 %
14	889	Autre action sociale sans hébergement	135	1,1 %
15	433	Travaux de finition	130	1,0 %
16	620	Programmation, conseil et autres activités informatiques	128	1,0 %
17	960	Autres services personnels	125	1,0 %
18	472	Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé	122	1,0 %
19	451	Commerce de véhicules automobiles	121	1,0 %
20	439	Autres travaux de construction spécialisés	120	1,0 %

¹⁸ En calculant l'indice de spécificité de chaque niveau d'études dans chaque secteur par rapport à l'ensemble de la cohorte.



Le Forem
Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi

L'INSERTION AU TRAVAIL DES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI
WALLONS SORTIS DE L'ENSEIGNEMENT EN 2016
Août 2017

Boulevard Tirou, 104 - 6000 Charleroi
<https://www.leforem.be>

Cette étude a été réalisée par le Service Veille, analyse et prospective du
marché de l'emploi (AMEF) du Forem

Analyse et rédaction :
Jean-François Marchal

Editeur responsable :
Marie-Kristine Vanbockestael

Direction : Jean-Claude Chalon
Supervision : Jean-Marc Manfron